

## DÉLIBÉRATION N° DCA 393 - 26 ACTUALISATION DES TARIFS DE FORMATION PROFESSIONNELLE



Le Conseil d'Administration du Pôle d'Enseignement Supérieur Spectacle Vivant Bretagne/Pays de la Loire s'est réuni en visio-conférence, le 29 avril 2026 à 09h30, sur convocation en date du 22 avril 2026.

Nombre de membres :

- En exercice : 19
  - Présents : 10
  - Absents représentés : 1
  - Absents :
- Pour : 11                      Contre : 0                      Abstention : 0

Secrétaire de séance :

Vu la loi N°2018-771 du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel »,  
Considérant les arrêtés d'accréditation et d'habilitation en cours de validité ;  
Vu les statuts de l'établissement et notamment son article 10.5 ;

### La politique tarifaire de la formation professionnelle du Pont Supérieur a pour objectifs de :

- Fixer un cadre harmonisé et coordonné pour l'ensemble des tarifs concernant les formations qui accueillent des publics relevant du statut de « stagiaire de la formation professionnelle » (article L6341-1 et suivants du code du travail). Ces tarifs concernent toutes les personnes physiques ou morales qui ont signé un contrat de formation ou une convention de formation, y compris les contrats de professionnalisation ;
- Veiller à garantir l'équilibre financier des actions de formation professionnelle et des prestations associées ;
- S'assurer de l'équité de traitement des publics en formation professionnelle ;
- Permettre la mise en place de parcours modulaires de formation visant le développement de compétences, c'est-à-dire une articulation de savoirs et savoir-faire dans l'activité professionnelle ;
- Répondre à des besoins individuels tant sur les contenus que sur les durées des actions de formation ;
- Proposer des solutions adaptées aux divers outils de financement (CPF, CTP, aides individuelles à la formation, aides publiques, AFDAS...).

Les frais de formation ont vocation à être réétudiés de façon régulière, afin de tenir compte, notamment, de l'évolution des charges, de la volonté d'harmonisation des tarifs sur un ensemble cohérent de prestations de formation, des profils socio-culturels des publics touchés mais aussi du marché et de la concurrence.

La présidente propose les modifications de tarifs consignés dans le tableau ci-dessous :

<b>FORMATION PROFESSIONNELLE</b>		
Frais d'inscription et/ou suivi de dossier : <b>75 € / an</b>		
	<b>Avec prise en charge</b>	<b>Sans prise en charge</b>
	<b>a) tarif formation complète</b>	<b>b) tarif formation complète</b>
Formation au Diplôme d'État Danse 180 ECTS 6 semestres	<b>12 000 €</b>	<b>4 050 €</b>
Tarif modulable par UE et/ou par bloc de compétences du DE Danse*	<b>12 € / heure</b>	<b>4,8 € / heure</b>
Formation au Diplôme d'État Musique 180 ECTS 6 semestres	<b>10 € / heure</b>	<b>5 € / heure</b>
MASTER-120 ECTS "arts de la scène et du spectacle vivant"	<b>9 200 €</b>	<b>4 600 €</b>
Modules/stages de formation professionnelle en musique	<b>20 € / heure</b>	<b>10 € / heure</b>
Parcours préparation à l'E.A.T – 600 h		<b>3 200 €</b>
Musique et danse	<b>tarif horaire a avec prise en charge</b>	<b>tarif horaire b sans prise en charge</b>
Perfectionnement en collectif	<b>20 €</b>	<b>10€</b>

**Conditions et dispositions particulières**

Vu

- L'article R6316-1 du code du travail, l'article 8 de la loi du 5 mars 2014 et le décret n°2015-790 du 30 juin 2015, relatifs à la qualité des actions de formation professionnelle continue,

- L'obligation qui en découle pour les opérateurs de formation continue de répondre à des critères de qualité, parmi lesquels l'individualisation des parcours, la durée de ces formations sera systématiquement ajustée aux besoins des personnes, en fonction de leurs validations antérieures et de leurs besoins pédagogiques.

Ces formations sont modulaires et des aménagements individuels de parcours sont possibles.

En cas de prise en charge partielle (employeur, OPCO, Pôle emploi, ...), l'établissement consent à appliquer un tarif individuel réduit de 50% sur la part restante à la charge du stagiaire sur présentation d'un justificatif de l'employeur ou du financeur.

- Le reste à charge après un financement partiel ne peut être supérieur au tarif sans prise en charge

Pour le parcours Master, en cas de redoublement, et sous réserve que celui-ci soit validé par le jury de formation, les stagiaires renouvellent leur inscription et règlent leurs frais de formation (calculés en fonction des modules restants à valider) eux-

mêmes ou via leurs financeurs. S'il ne reste que les examens à passer (mémoire et/ou épreuve artistique), une somme forfaitaire de 500 euros est due (redevance minimale)

\*le tarif comprend le coût des jurys nationaux relatifs à l'obtention d'un diplôme obligatoire

Par dérogation, pour certaines formations, ces tarifs pourront varier en fonction du coût de la formation, rapporté au public ciblé et au nombre de stagiaires fixé. Ces tarifs feront l'objet d'un arrêté du Président.

Perfectionnement en individuel	<b>60 €</b>	<b>30 €</b>	
DE DANSE dispositif 400 h dispositif 200 h	<b>6 700 €</b> <b>3 350 €</b>		
Entraînement régulier du danseur	<b>200 €</b> <b>180 €</b> <b>40 €</b>		Forfait en classique ou contemporain pour la saison complète Forfait pour une 2 <sup>e</sup> option en cas des 2 suivies (classique et contemporain) Forfait de 5 cours sur une discipline (hors classique et contemporain)
Cours collectif Technique de Danse	<b>9 €</b>		Cours Technique de 1h30
Session apprentissage Variations EAT	<b>150 €</b>		En Danse Jazz, Contemporaine et Classique (10h par option)
Stage Intensif de préparation à l'EAT	<b>420 €</b>		En Danse Jazz, Contemporaine et Classique (40h par option)
Accompagnement Uv pédagogique danse	<b>400 €</b>		Accompagnement spécifique de 25 heures comprenant 5h de mise en situation pédagogique et d'analyse de pratique. Le Montant Forfaitaire comprend l'inscription à l'UV pédagogique y compris l'UV blanc ainsi que les droits d'inscriptions à la formation.
Module de préparation UV d'Anatomie-Physiologie (AP)	<b>1 400 €</b>	<b>700 €</b>	Sur une base de 70h de formation comprenant le passage aux épreuves hors frais d'inscription
Module de préparation UV de Formation Musicale (FM)	<b>2 000 €</b>	<b>1 000 €</b>	Sur une base de 100h de formation comprenant le passage aux épreuves hors frais d'inscription
Module de préparation UV d'Histoire de la Danse (HD)	<b>1 400 €</b>	<b>700 €</b>	Sur une base de 70h de formation comprenant le passage aux épreuves hors frais d'inscription

## V.A.E ET EXAMENS

V.A.E. DE Musique	Livret 1 de recevabilité <b>100 €</b>	Accompagnement <b>600 €</b> pour une discipline, domaine, option pour une base de 23 h d'accompagnement ; sinon au prorata des heures réalisées	Livret 2 - validation de l'expérience - jury Avec prise en charge employeur <b>800 €</b> Sans prise en charge employeur <b>450 €</b>  Ou 50% de la part restante à charge du candidat	Entretien complémentaire Avec prise en charge employeur <b>800 €</b> Sans prise en charge employeur <b>450 €</b>
Tarif des épreuves pour les candidats libres du D.E. danse	<b>120 €</b> unité de valeur pédagogique Montant de la caution <b>150 €</b> (le candidat devra prévenir le PES Le Pont supérieur par courrier 10 jours avant le premier jour des épreuves (cachet de la poste faisant foi) ; sous réserve de places disponibles, les candidats autorisés à se présenter sont ceux issus d'une formation habilitée par le ministère de la Culture.			
Tarif des épreuves pour les candidats libres l'UE terminale du D.E. Musique	<b>120 €</b> pour l'ensemble des modules de cette unité d'enseignement			

## AUDITEURS LIBRES

Auditeur libre	<b>150 €</b> forfait journée <b>100 €</b> forfait demi-journée <b>300 €</b> forfait module entier base de 12 heures sans possibilité de proratisation
----------------	---

Après avoir délibéré, le conseil d'administration décide d'appliquer les tarifs ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> mai 2026

Nantes, le 29 avril 2026  
**Françoise Rubellin**  
 Présidente

